

# VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 30 Juin 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 10 JUILLET 2023 à 18 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS :** MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 -	22 - MARANDET Yannick
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 -	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 -	20 -	
7 - PIAGET Chantal	14 -	21 -	

**Excusés :** Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Fabrice HAND (pouvoir à Anne CONAND) ; Thierry BRUAND (pouvoir à Irène CROZET) ; TEIXEIRA Lucie ; ROCHER Lakshmi

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jérôme NOUAIS

N° 10-07-2023/34

### RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2022

**Rapporteur : Yves PAVILLET**

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers doit être présenté au conseil municipal et mis à disposition du public avec l'avis du Conseil Municipal.

La Commission n° 2 a émis un avis favorable lors de sa séance du 26/06/2023 sur le rapport du Maire joint à la présente note.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le rapport communiqué en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le rapport communiqué en annexe.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS



## RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2022

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers doit être présenté au conseil municipal et mis à disposition du public avec l'avis du Conseil municipal.

### I. Service public de distribution de l'eau potable

#### 1. Caractéristiques techniques du service :

La Ville de Montmélian exerce la compétence de distribution de l'eau potable, sur l'ensemble de son territoire. La Ville a choisi de gérer ce service, dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public attribuée fin 2017 à Véolia, pour une durée de 10 ans (2018/2027).

Pour mémoire, le service est alimenté par 3 sources : Arbin, Lourdens et Domperon. Les volumes prélevés en 2022 sont en diminution de 0,6% et passent de 254 562 m<sup>3</sup> en 2021 à 252 919 m<sup>3</sup> se répartissant comme suit :  
Arbin = 114 626 contre 119 027 en 2021 (-3,7%%)  
Lourdens/Domperon = 138 293 contre 135 535 en 2021 (+2%)

Il n'y a pas eu d'achat d'eau à d'autres services, le volume produit correspond donc au volume prélevé.  
Le volume mis en distribution sur la commune est de 249 232 m<sup>3</sup> (+0,7% par rapport à 2021).

Le nombre d'abonnés est de 2063 contre 2048 en 2021.  
Les volumes vendus aux abonnés du service (constatés sur factures émises) sont globalement en baisse, passant de 222 441 m<sup>3</sup> en 2021 à 214 949 m<sup>3</sup> dont 148 380 m<sup>3</sup> pour les clients individuels (-0,4%), 29 533 m<sup>3</sup> pour les bâtiments communaux (-2,8%), 3 687 m<sup>3</sup> pour le volume vendu à Porte-de-Savoie (-48,6%), 11379 m<sup>3</sup> pour les clients industriels (-32,4%). Ils augmentent pour les clients collectifs 17604 m<sup>3</sup> (31,2%).

L'écart entre volumes mis en distribution et volumes vendus correspond au volume de service du réseau et des dotations gratuites type dégrèvements pour fuites par ex.

La consommation moyenne augmente légèrement 111l/hab/jour contre 110l/hab/j l'année précédente mais cette consommation moyenne intègre tous les abonnés, y compris les gros consommateurs type centre nautique. La consommation individuelle unitaire passe de 79m<sup>3</sup>/abonnement/an à 77 m<sup>3</sup>.

Le linéaire soumis à recherche de fuites a été de 700 ml contre 633 ml en 2021.  
7 fuites ont été réparées en 2022. Au total, le volume des pertes s'élève à 23 012 m<sup>3</sup> contre 14 115 m<sup>3</sup> en 2021.

Compte tenu de la diminution du volume mis en distribution et de l'augmentation du volume de perte, l'indice de rendement du réseau diminue et s'élève à 90,9% contre 94,5% en 2021. Toutefois, il reste bien meilleur que la valeur seuil fixée par la loi Grenelle 2, 69,83% pour 2022. Il reste également au-delà de l'engagement contractuel fixé à Véolia pour la DSP de Montmélian dont le contrat stipule que la moyenne sur 3 ans de cet indice doit être supérieure à 87%. Cette moyenne est de 90,9% pour les années 2020 à 2022.

L'indice de pertes en réseau se dégrade compte tenu de l'augmentation de volumes de pertes et passe de 1,48 m<sup>3</sup>/km/j à 2,42 m<sup>3</sup>/km/j. Toutefois, l'engagement contractuel fixé à 3,3 m<sup>3</sup>/km/j reste bien respecté.

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite. La sectorisation ancienne du réseau d'eau permet une très bonne réactivité.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux reste à 105 sur un total de 120 points, l'obtention des 15 points manquants concerne la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et la mise en œuvre d'une modélisation des réseaux.

Concernant la qualité de l'eau, les analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé donnent à l'eau distribuée 100% de conformité pour les paramètres biologiques et 100% pour les paramètres physicochimiques.

En juillet 2022, le délégataire a réalisé une campagne d'analyses CVM (chlorure de vinyle monomère) en 5 points du réseau identifiés "à risque". Sur ces 5 analyses, une analyse s'est révélée en léger dépassement, rue Jean Moulin : 0,665 µg/L pour un seuil réglementaire à 0,50. Une purge du réseau a été effectuée suivie d'un recontrôle qui s'est avéré conforme. Une vigilance doit être observée sur cette antenne en PVC DN 63, et il faudra prévoir son renouvellement à moyen terme.

Par ailleurs, la Ville va demander à Veolia des analyses complémentaires, en continuité du travail confié à la SEM agriculture pour le suivi des traitements effectués par les viticulteurs.

Le patrimoine de la Ville, géré dans le cadre du service de l'eau et confié à Veolia est composé d'installations de production, des réseaux de distribution, des branchements en domaine public (1306), des outils de comptage (2191 compteurs hors compteurs de sectorisation), des équipements de réseau (70 poteaux et 8 bouches d'incendie, 12 bouches d'arrosage, 3 bornes fontaine). Le parc de compteurs est renouvelé par roulement, au bout de 15 ans. 30 ont été remplacés en 2022.

Les ouvrages gérés sont les suivants :

- Captages d'Arbin (réservoir les Calloudes '700 m3) et Sous-Chavort Est (1000 m3)) et de Lourdens/Domperon (réservoir le Fort 1000 et 250 m3)
- Installations de traitement :  
Pillet-Will (électro-chloration et UV)  
Réservoir Sous Chavort (UV et javellisation)  
-Pompape Calloudes (UV et javellisation)
- 3 réservoirs d'une capacité totale de 2 950 m3 : Sous Chavort Est (1 000 m3), les Calloudes (700 m3) et Le Fort (1 000 m3 + 250 m3)
- 1 station de surpression : Les Calloudes

La longueur totale de canalisations d'adduction est de 6103ml, celle de canalisations de distribution est de 26 102 ml de canalisations.

## 2. Tarifification du service

La facture annuelle type de 120 m3 globale est jointe en fin de rapport, elle concerne à la fois l'eau et l'assainissement, y compris les taxes et redevances afférentes aux services.

Conformément à la réglementation, la facture type est calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente.

Pour 120 m3, la part eau seule est en augmentation, du fait de l'indice contractuel de révision du contrat du délégataire : au 01/01/2023, elle s'élève à 209,73 euros TTC contre 202,56 euros TTC au 01/01/2022, soit une augmentation de 3,54%. Le prix au m3 passe de 1,69 euros TTC à 1,75 euros TTC (redevances et abonnement compris)

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1 **Qualité de l'eau Indices P101.1 et P102.1**

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques ARS et Délégataire : 100%

Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques ARS et Délégataire : 100%

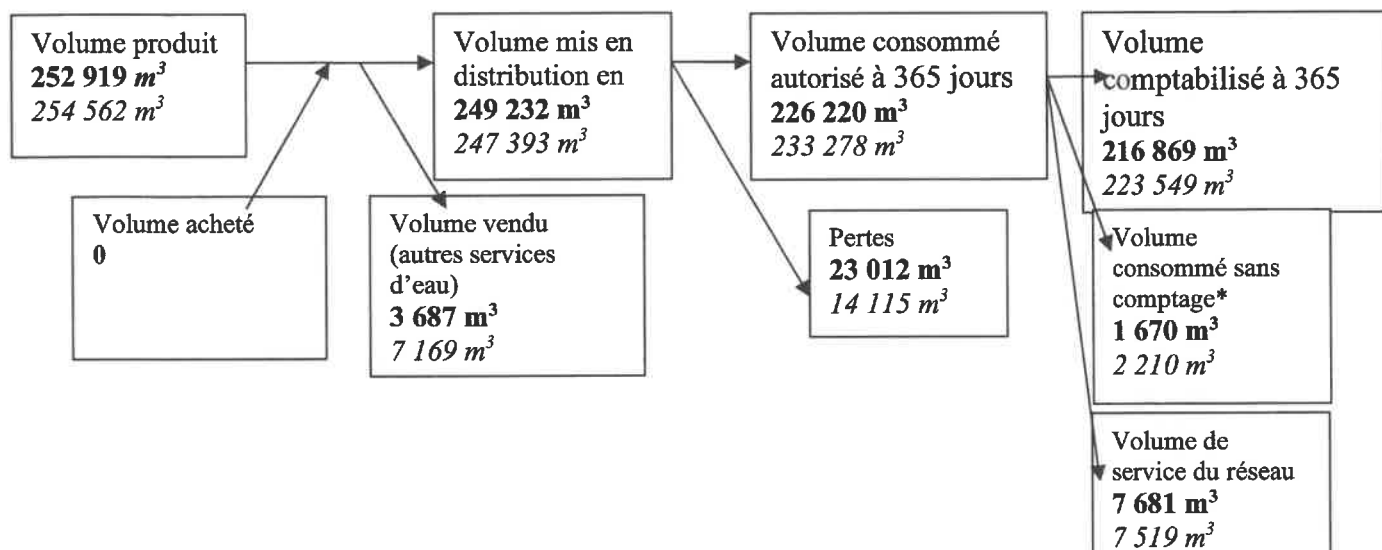
### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale *Indice P103.2*

105/120

### 3.3 Rendement de réseau *Indice P104.3* et indices linéaires *P105.3* et *P106.3*

#### Schéma des volumes 2022 en m<sup>3</sup> :

Les chiffres en italique sont ceux de 2021



Le volume consommé sans comptage se répartit en essais et besoins concernant les poteaux d'incendie, les bouches d'arrosage, chasses d'eau du réseau assainissement et camion de curage.

#### Rendement de réseau (P104.3)

$\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Volume produit} + \text{Volume importé}}$

= 90,9% contre 94,5% en 2021

#### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

$\frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé})}{\text{Longueur du réseau de desserte}/1000} / 365$

= 3,40 en 2022 contre 2,50 en 2020

#### Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

$\frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé})}{\text{Longueur du réseau de desserte}/1000} / 365$

= 2,42 en 2022 contre 1,48 en 2021

### 3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

0

### 3.5 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

64%.

## 4. Travaux et investissement

### Principaux travaux réalisés par Veolia

Renouvellement de 3 branchements

Réalisation d'un raccordement supplémentaire de secours sur la canalisation Chambéry,  
secteur Calloudes

Sécurisation de la station de Pilet-Will

Investissement Kit Enigma de marque OVARRO (8 enregistreurs de bruits synchronisés avec valise et logiciel de déchargement des données) pour de la recherche de fuite.

Subventions perçues : 0

Contributions du budget général : 0

Branchements en plomb au 31/12/2022: 0 – Nombre changé en 2022 : 0

Etat de la dette : L'encours au 31 décembre 2022 s'élève à 39 999,97 euros

Annuité 2023: Capital 6 666,67 euros et intérêts 1 388 euros

Montant de la dotation aux amortissements 2023 : 48 452 euros

## 5. Solidarité

Montant des abandons de créance ou versement à un fonds de solidarité : 233 euros

Nombre de demandes reçues : 8

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 1,95% en 2022 contre 1,58% en 2021.

7 252 euros d'impayés en 2022 sur un total facturé de 372 096 euros.

26 échéanciers de paiement ont été ouverts en 2022 contre 9 en 2021

2 dossiers de dégrèvements ont été acceptés contre 6 en 2021.







## 6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

MONTMELIAN	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>158,40</b>	<b>165,20</b>	<b>4,29%</b>
Part délégataire			<b>113,91</b>	<b>120,85</b>	<b>6,09%</b>
Abonnement			43,73	46,39	6,08%
Consommation	120	0,6205	70,18	74,46	6,10%
Part communale			<b>37,67</b>	<b>37,67</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			7,67	7,67	0,00%
Consommation	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0557	6,82	6,68	-2,05%
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>174,82</b>	<b>179,73</b>	<b>2,81%</b>
Part délégataire			<b>87,05</b>	<b>86,99</b>	<b>-0,07%</b>
Abonnement			24,30	24,29	-0,04%
Consommation	120	0,5225	62,75	62,70	-0,08%
Part communautaire			<b>87,77</b>	<b>92,74</b>	<b>5,66%</b>
Abonnement			9,89	10,66	7,79%
Consommation	120	0,6840	77,88	82,08	5,39%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>80,84</b>	<b>83,63</b>	<b>3,45%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			28,04	30,83	9,95%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>415,98</b>	<b>428,56</b>	<b>3,02%</b>

